

Objet : Suite à publication question écrite n° ...

Madame, Monsieur,

Nous sommes étonnés de la méthode peu élégante employée par l'ordre des Pédiçures-Podologues, suite au courrier que vous avez probablement reçu.

Certains Députés et Sénateurs s'étant rapprochés de nous pour un éclaircissement, nous vous prions de trouver pour information notre réponse.

Nous avons initié notre action et avons sollicité la bienveillance des Députés et Sénateurs sur recommandation du **Conseil d'État** qui nous a invité à l'issue de sa décision (et le rapporteur public l'a expressément formulé) à agir par la voix **des parlementaires, pour qu'ils changent la loi** et ainsi faire partager cette compétence de prescription aux orthopédistes-orthésistes.

Nos professions ont un champ de compétence identique en ce qui concerne **les orthèses plantaires**, comme nous l'avons argumenté dans la proposition de question soumise par les orthopédistes-orthésistes et comme l'impose la réglementation.

En ce qui concerne le diplôme, nous avons en effet basé notre propos sur l'Arrêté du 11 juin 2020 (en PJ et page 4) car celui-ci, et sans confusion aucune de notre part, reconnaît les grades Français des diplômes au niveau européen, et n'en déplaise à nos confrères pédicures-podologues, ces derniers sont aussi enregistrés au RNCP (Voir fiche RNCP 4860) au niveau V, comme notre diplôme.

Nous déplorons à travers leur action de « *communication* », le manque de respect dont ils font preuve à l'égard des autres professions de santé, alors qu'eux-mêmes ont saisi l'opportunité d'un véhicule législatif (grâce aux infirmiers) pour faire « *passer* » le renouvellement des orthèses plantaires, avec prise en charge par l'assurance maladie.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette information complémentaire et restons à votre disposition pour toute question.

En vous remerciant à nouveau pour l'aide que vous pourrez nous apporter.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Jacques FECHEROLLE
Président du SNOF



Tel. 03.85.87.33.45

6 Allée de la Sucrierie 71100 Chalon S/Saône